

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mardi neuf avril à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques THOMAS.

Étaient présents : Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Michel JEANNOT, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Gérard EVANGELISTA (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Virginie MAS (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Catherine GIORGI (pouvoir à Mme GUICHERD), Didier PIGNARD (pouvoir à Monsieur MASSARDIER).

Objet : Election du Président et du Vice-Président

Vu l'article L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Murois du 19 avril 2016,

Le Vice-Président installe l'assemblée en procédant à l'appel nominal des membres du Syndicat Intercommunal Murois désignés par les Conseils Municipaux de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure.

Jean-Pierre JOURDAIN
François DENISSIEUX
Gérard EVANGELISTA
Patrick FIORINI
Olivier SUSINI
Virginie MAS
Michel JEANNOT de ST BONNET DE MURE

Christiane GUICHERD
Patricia MIQUET
Jacques THOMAS
Catherine GIORGI
Michelle HUVET
Hervé MASSARDIER
Didier PIGNARD de ST LAURENT DE MURE

Ces nouveaux membres une fois installés, le doyen d'âge, Monsieur JEANNOT, prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Président. Il rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Préalablement il est procédé à un appel à candidature pour la présidence.

Monsieur DENISSIEUX se porte candidat à la présidence.

Election du Président :

- Premier tour de scrutin :
 - o Nombre de bulletins : 14
 - o Bulletins blancs ou nuls : 2
 - o Suffrages exprimés : 12
 - o Majorité absolue : 8

Monsieur DENISSIEUX ayant obtenu 12 voix est élu Président à la majorité absolue et est immédiatement installé.

Monsieur DENISSIEUX prend la présidence et demande à ce que l'on procède à l'élection du Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Préalablement il est procédé à un appel à candidature pour la vice-présidence.

Monsieur THOMAS se porte candidat à la vice-présidence.

Election du Vice-Président :

- Premier tour de scrutin :
 - o Nombre de bulletins : 14
 - o Bulletins blancs ou nuls : 1
 - o Suffrages exprimés : 13
 - o Majorité absolue : 8

Monsieur THOMAS ayant obtenu 13 voix est élu Vice-Président à la majorité absolue et est immédiatement installé.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 avril 2019

Le Président,

François DENISSIEUX

(Circular stamp: INTERCOMMUNAL MAIRIES COMMUNES DE BONNET, ST-LAURENT DE MURE)